



Liquidation de communauté après divorce

Par **Olivier1974**, le **16/07/2019** à **15:59**

Bonjour,

je suis dans une impasse et j'ai besoin d'aide.

Résumé de la situation :

J'étais marié jusqu'à août 2016, et nous avons un appartement ensemble acheté pendant mariage, j'avais un apport de 22000 euro pour cette appartement.

Procédure de divorce 3 ans

en octobre 2013 après bataille avec mon ex femme, nous vendons l'appartement avec une perte (20000 euro). Seulement après des impayés (je vous passe les détails) saisie du tribunal par la banque (crédit agricole) sommes à payé 43000 euro.

Mon ex femme effectue un dossier de surendettement avec effacement partiel de la dette. Donc la banque se tourne vers moi pour recouvrer la dette.

Ex femme refuse le partage.

Elle décide de se remarier, et bien sûr comme aucun partage les amendes reçues par madame prélevées sur mon salaire vu qu'elle ne fait pas de changement d'adresse.

Après proposition de mon avocat pour le divorce, madame devrait rembourser environ 36000 euro et moi le reste.

1ère question est-il possible d'aller voir un notaire et de demander d'effectuer le partage ?

2ème quels sont les possibilités pour récupérer mon dû envers mon ex femme ?

Merci d'une réponse

Cordialement